

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023-09/2/11 DOSSIER N°5888	RENOUVELLEMENT D'UN VEHICULE DE DESSERTE DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - PLAN DE FINANCEMENT
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : RENOUVELLEMENT D'UN VEHICULE DE DESSERTE DE LA
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - PLAN DE FINANCEMENT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu le Schéma départemental de développement de la lecture
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/2/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de procéder à l'acquisition d'un véhicule de desserte pour la Bibliothèque départementale en remplacement de l'ancien ;

- d'approuver le plan de financement pour le renouvellement d'un véhicule de desserte de la Bibliothèque départementale ci-après :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Achat d'un véhicule fourgon	32 060 €	- Aide DRAC (50 %)	16 030 €
		- Autofinancement (50 %)	16 030 €
TOTAL HT	32 060 €	TOTAL HT	32 060 €

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à solliciter auprès de l'État (DRAC Nouvelle Aquitaine) une subvention au taux le plus élevé possible ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET